

Des procédures scientifiques & déontologiques

Protocoles microbiologiques stricts

Filière spécifique pour déchets infectieux

DSVA

(Désinfection des surfaces par voie aérienne)

Confidentialité absolue
et respect de la dignité du défunt

Délivrance d'un certificat de décontamination

Déontologie, discrétion et
complémentarité avec les services
judiciaires guident chaque intervention.

MAILLAGE TERRITORIAL & ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Un maillage territorial structuré

ORIZONS après-vie regroupe des adhérents régionaux opérants sous licence de marque déposée, formés selon des protocoles uniformes.

Ce réseau offre :

Une proximité géographique immédiate auprès des juridictions

Une mobilisation interrégionale coordonnée en cas d'événement majeur (attentat, pandémie)

Une traçabilité et réactivité exemplaires dans les délais de réquisition.

Rénovation et remise en état

Nos équipes sont formées à la rénovation tout corps d'état (plâtrerie, peinture, revêtement de sol, ...) et disposent d'une assurance décennale.

Elles assurent :

La remise en état des surfaces après décontamination

La réhabilitation immobilière post-intervention

L'entretien d'espaces extérieurs (espaces verts) pour les besoins d'une vente immobilière.

Accompagnement humain et administratif post-décès

Une plateforme numérique d'accompagnement des familles endeuillées

Un collège pluridisciplinaire : psychologue, sophrologue, préparatrice mentale, étiomedecin

ORIZONS

...- - - - - après-vie ...- - - - -
former - intervenir - reconstruire - accompagner

Aux côtés des forces de l'ordre, de la justice et des familles endeuillées

Notre mission : restaurer les lieux, soulager les esprits et préserver la dignité

ORIZONS après-vie
Sous licence de marque déposée
Présente en :

France  Suisse  Belgique  Pays-Bas  Luxembourg 

Plateau technique et pédagogique : Yvelines (78)

sos@orizonsapresvie.com

www.orizonsapresvie.com



Experts indépendants affiliés au réseau, en décontamination après crime, suicide, accident domestique ou du travail et découverte tardive de défunt.

Interventions sur réquisition judiciaire post-crime via le décret n° 2022-656 du 25 avril 2022.

 SOS : 0800 945 668

www.orizonsapresvie.com

sos@orizonsapresvie.com

PRÉSENTATION DU RÉSEAU & FONDEMENTS JURIDIQUES

ORIZONS après-vie est la première licence de marque déposée en *France, Suisse, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg*.

Nos techniciens régionaux interviennent dans le nettoyage et la décontamination de sites d'incidents traumatiques.



Chaque adhérent est formé sur le plateau technique et pédagogique, unique au monde, dirigé par **Baptiste Girardet**, fondateur du réseau et expert reconnu du secteur.

Un fondement légal solide

Les interventions en nettoyage technique post-crime sont prises en charge par le décret n° 2022-656 du 25 avril 2022, co-initié par :

Baptiste Girardet, président de l'association Sang Froid, association loi 1901 d'aide aux familles de victimes après mort violente (www.sangfroid.fr / bg@sangfroid.fr) FEP-Fédération des Entreprises de Propreté

Ce décret modifie l'article 92 du Code de Procédure Pénale, permettant à un juge d'instruction ou à un procureur de la République de réquisitionner les services du réseau **ORIZONS après-vie** pour :

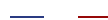
Le nettoyage technique post-crime



Le tri, le débarras et le déménagement des effets personnels



Les opérations de rénovation et de restitution des lieux



Ces prestations sont prises en charge sur frais de justice, gratuitement pour les familles endeuillées.

EXPERTISE & GARANTIES TECHNIQUES

Un fondateur issu des services de l'État :

11 années au sein de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP)

3 années au sein de la Police Technique et Scientifique, en qualité de criminalisticien de sécurité intérieure

26 années comme Sapeur-Pompier Volontaire, grade d'officier (lieutenant)

Seul certifié en France pour :

Certification internationale MR211 – Nettoyage de sites d'incidents traumatiques, délivrée par la Restauration Sciences Académie (RSA – Montréal, 2016)

Une expérience de terrain reconnue

Avant la création du réseau, Baptiste Girardet a fondé la société SFIAS : Service Français d'Intervention Après-Sinistre, avec plus de 2000 interventions à son actif sur des scènes de crimes, suicides et découvertes tardives de défunts nécessitant une approche technique et humaine exigeante.

Cette expérience, alliée à la reconnaissance juridique du décret 2022-656, a donné naissance au réseau **ORIZONS après-vie**, maillon manquant entre les services d'enquête et la reconstruction post-traumatique.